



Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
Bureau de l'Emploi

Direction des Solidarités
Bureau des Partenariats et de l'Insertion

Règlement de l'appel à projets
DYNAMIQUES EMPLOI
5^{ème} édition

Des parcours d'accompagnement vers l'emploi

N° appel à projets sur PARIS ASSO : DYN5
Date de publication : 30 avril 2024
Date limite des candidatures : 1 juillet 2024 (à minuit)

Contact : DAE-parisemploi@paris.fr

1. Présentation de l'appel à projets

1.1 Objet de l'appel à projets

Dans le cadre de sa politique d'insertion professionnelle, la Ville de Paris lance l'appel à projets Dynamiques Emploi afin de sélectionner des opérateurs en capacité de proposer aux Parisien.ne.s éloigné.e.s de l'emploi, et prioritairement les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), des offres d'accompagnement dans leurs parcours vers l'emploi.

L'appel à projets Dynamiques Emploi s'inscrit dans le Plan Parisien d'Insertion par l'Emploi (PPIE) 2021-2025 signé le 18 octobre 2021 par la Ville avec l'État, le Service Public de l'Emploi (France Travail, Mission locale de Paris, EPEC, Cap emploi), la Région Ile-de-France, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Assurance maladie et des représentants du monde économique (Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Paris).

Il vise à sélectionner des offres complémentaires aux actions des partenaires du Service Public de l'Emploi.

L'appel à projets a pour objectif la mise en place d'offres en direction des Parisien.ne.s correspondantes à l'une des thématiques suivantes :

- **Construire son projet professionnel ;**
- **Réussir sa reconversion professionnelle, changer de secteur d'activité ou de métier ;**
- **Préparer son retour à l'emploi.**

1) Construire son projet professionnel

Les actions proposées devront permettre d'identifier les freins des bénéficiaires, de proposer les actions pour y remédier et d'engager chaque bénéficiaire dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle.

Elles devront permettre aux bénéficiaires :

- Une reprise de confiance et d'estime de soi (actions culturelles, physiques et sportives, citoyennes etc...);
- La valorisation de leurs compétences et leur transférabilité dans un cadre professionnel;
- La construction effective d'un projet professionnel et l'élaboration de préconisations pour sa mise en œuvre;
- La validation du projet professionnel par des périodes de mise en situation professionnelle, des visites d'entreprise, des études métiers, etc.

La durée des parcours proposés dans ce cadre ne devra pas excéder 6 mois.

L'accompagnement devra prévoir des entretiens individuels et des actions collectives.

2) Réussir sa reconversion

Dans le cadre de la reconversion professionnelle, les candidats pourront proposer des actions pour accompagner les bénéficiaires dans leur réflexion, au profit de la construction et de la validation d'un nouveau projet professionnel. Il s'agit d'accompagner des bénéficiaires ayant déjà une expérience professionnelle mais devant ou souhaitant changer de secteurs ou de métiers.

L'accompagnement devra aboutir à la construction effective du projet professionnel, à sa validation et à l'élaboration de préconisations pour sa mise en œuvre.

La durée des parcours proposés dans ce cadre ne devra pas excéder 6 mois.

L'accompagnement devra prévoir des entretiens individuels et des actions collectives.

3) Préparer son retour à l'emploi

Ces actions s'adressent à des Parisien.ne.s ayant besoin d'être accompagné.e.s dans leur recherche d'emploi et ayant déjà un projet professionnel établi.

La remise à l'emploi effective des bénéficiaires est le but de cette offre de parcours.

Les candidats devront donc être à même de proposer des mises en relation directes avec des employeurs et de préparer les bénéficiaires en amont de ces rencontres (travail sur CV, lettre de motivation, préparation aux entretiens, rencontre de professionnels du secteur, analyse du marché caché, etc.).

La durée des parcours proposés dans ce cadre ne devra pas excéder 4 mois.

L'accompagnement devra privilégier les entretiens individuels.

1.2 Projets éligibles

Les projets éligibles sont ceux qui satisfont toutes les conditions suivantes :

- Ils s'adressent exclusivement à un public résidant à Paris ;
- Ils s'adressent à un public dont les compétences linguistiques (CECRL¹) sont au minimum d'un niveau B1 oral ;
- Ils se réalisent dans des locaux facilement accessibles en transports en commun ;
- Ils proposent un accompagnement gratuit pour l'ensemble de leurs bénéficiaires ;
- Ils permettent d'accompagner au minimum 30 bénéficiaires ;
- L'ensemble de l'accompagnement vers l'emploi devra être réalisé par des professionnels ayant déjà une expérience dans ce domaine (type conseiller ou conseillère en Insertion professionnelle) ;
- Ils proposent l'intégration de bénéficiaires « au fil de l'eau » et avec un démarrage immédiat des actions à compter du moment où le bénéficiaire a été intégré à l'action ;
- Ils se positionnent sur une seule thématique : les candidats ne peuvent pas répondre à plusieurs thématiques, le cumul n'est pas possible ;
- Les modes d'accompagnement devront être pensés pour pouvoir se dérouler en présentiel et pouvoir être adaptés en distanciel le cas échéant.

¹ Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

Une attention particulière sera portée sur la capacité du lauréat à accompagner les bénéficiaires vers des offres d'emploi bénéficiant au territoire parisien, en particulier vers les métiers en tension, et notamment ceux concourant aux services publics.

1.3 Projets non éligibles

Ne sont pas éligibles, les projets :

- D'accompagnement à la création d'entreprise ;
- De formation ;
- D'accompagnement concernant moins de 30 Parisien.nes ;
- Ne répondant pas à au moins l'une des trois thématiques de l'appel à projets.

1.4 Publics prioritaires des actions

Cet appel à projets vise les Parisien.ne.s qui rencontrent des difficultés pour leur insertion socioprofessionnelle.

L'appel à projets vise, prioritairement les publics cibles du PPIE : allocataires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, public de plus de 45 ans ou ayant besoin d'un complément de parcours d'insertion, habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, personnes en situation de handicap.

Pour information:

Au 3^{ème} trimestre 2023, France Travail comptabilise 190 590 Parisien.ne.s toutes catégories A, B, C (109 140 en cat A*) dont :

- 39% des inscrits sont des personnes de 45 ans et plus
- 11% des inscrits sont des jeunes de moins de 26 ans
- 11% de bénéficiaires de RSA,
- 11% issus des quartiers populaires de la ville.

*Cat A : personnes inscrites en fin de trimestre, n'exerçant aucun emploi

1.5 Candidats éligibles

Sont éligibles des projets portés par des structures à statut associatif ou commercial.

Les candidats peuvent répondre seul ou en groupement.

Dans cette seconde hypothèse, les candidats désigneront un chef de file qui représentera l'ensemble des porteurs de projets associés durant la procédure d'appel à projets et sa mise en œuvre.

Ce chef de file déposera une demande de subvention au nom du groupement. Les modalités d'organisation des porteurs de projets répondant ensemble devront être spécifiées dans le dossier de candidature, la part des charges et recettes afférentes à chaque membre devra être lisiblement identifiée dans le budget.

Chaque porteur de projet devra fournir l'ensemble des documents sollicités à l'appui de la demande, hormis le formulaire du dossier de candidature qui devra être complété et fourni par le chef de file.

Une subvention globale sera octroyée au chef de file du projet, à charge pour lui d'assurer le reversement des parties de subvention afférentes à chacun des porteurs de projet relevant du groupement dont il est le chef de file.

1.6 Critères de sélection

Les projets seront classés selon les critères non hiérarchisés suivants :

- La cohérence globale de la candidature : adéquation à l'objet et aux objectifs de l'appel à projets, ciblage du public, ingénierie de parcours, ressources humaines et moyens proposés ;
- L'expérience du candidat et de l'équipe projet qu'il désignera par rapport aux objectifs de l'appel à projets ;
- Si le candidat a déjà été lauréat d'une précédente édition de cet appel à projets, le bilan de l'action et la bonne gestion du projet seront pris en compte ;
- Viabilité économique du projet (présentation d'un budget détaillé et à l'équilibre, moyens financiers et humains cohérent avec les objectifs, etc.) ;
- Solidité financière de l'organisme (situation financière saine et plan de financement en cohérence avec le projet) ;
- La capacité à aller vers, à repérer et à intégrer le public cible.

Les subventions seront attribuées dans la limite du budget alloué à l'appel à projets.

1.7 Soutien de la collectivité parisienne

Le soutien apporté par la collectivité parisienne à chacun des lauréats interviendra sous la forme d'une subvention de fonctionnement.

La subvention sera attribuée par délibération présentée au vote du Conseil de Paris. À titre prévisionnel, le Conseil de Paris visé est celui de novembre 2024.

En cas de vote favorable du Conseil de Paris, une convention définissant les objectifs et conditions d'évaluation de l'action sera signée pour une durée d'un an entre la collectivité parisienne et le bénéficiaire de la subvention. Les actions doivent se dérouler dans la période de réalisation du projet mentionné dans la convention.

Le montant de la subvention attribuée fera l'objet d'un versement en une fois.

La Ville de Paris prendra en charge, par l'octroi d'une subvention de fonctionnement au maximum 80% du coût total de l'action, sur la base du budget présenté par le candidat, hors contributions en nature.

Les projets financés dans le cadre de cet appel à projets ne pourront pas être financés à un autre titre par la collectivité parisienne.

En cas de projets cofinancés par des entités tierces à la collectivité parisienne, le retrait de ce(s) co-financeur(s) entraînera celui de la collectivité parisienne si le projet ne peut plus se dérouler dans les conditions initialement prévues, telles que décrites dans la demande de projet et/ou dans la convention liant la Ville de Paris aux porteurs de projet.

1.8 Suivi et évaluation des projets

Les candidats sélectionnés devront transmettre des éléments relatifs au déroulement de l'action. Un suivi mensuel et un bilan final quantitatif et qualitatif des projets devront être fournis à la Ville de Paris. Le suivi se fera entre autre sous la forme d'un tableau de suivi qui sera complété tous les mois par le lauréat, lorsque ce dernier propose un suivi post accompagnement, un tableau final sera envoyé à l'issue. Ci-après quelques-uns des éléments qui seront demandés :

- Nombre de Parisien.ne.s entré.e.s dans le projet ;
- Profil des Parisien.ne.s entré.e.s dans le projet (genre, âge, arrondissement, QPV, allocataires du RSA) ;
- Nombre de Parisien.ne.s ayant terminé l'accompagnement ;
- Nombre et types de sorties : activité salariée (CDI-CDD plus de 6 mois ; CDD moins 6 mois, CDDI), formation, projet de création d'activité ou de reprise d'une activité existante en renseignant le secteur d'activité concerné, absence de solution, etc.

Lors d'une première connexion, ou si vous avez des dossiers incomplets, des demandes en attente, vous avez un rappel des formalités à traiter.

2. Modalités de réponse à l'appel à projets

Les structures devront transmettre leurs réponses finales, par voie dématérialisée uniquement, sur le [site Internet de la Ville de Paris](#) (« Paris Asso / Paris Subventions »). Pour les associations ou les structures qui ne seraient pas encore référencées, il convient de le faire en suivant les indications mentionnées dans ce portail, avant dépôt de la demande. Un délai de 48h est à prévoir pour la validation du dossier. **Il est fortement recommandé de ne pas attendre le jour de la clôture de l'appel à projets pour initier et envoyer son projet sur Paris Asso / Paris Subventions.** Vous trouverez toutes les informations sur la procédure à suivre dans l'annexe 1.

La liste complète des documents à joindre à la candidature sur Paris Asso est détaillée sur Paris.fr sur le lien [Les demandes de subventions - Ville de Paris](#)

2.1 Date limite de dépôt des dossiers

La date limite de dépôt du dossier dans PARIS ASSO est fixée au **1 juillet à minuit**. Tout dossier déposé après cette date sera non recevable. Il est préférable de ne pas attendre cette date butoir pour déposer vos dossiers.

Le code de l'appel à projets à renseigner dans le formulaire de réponse est le suivant : **DYN5**.

2.3. Documents à joindre à la demande de subvention

Les documents numérisés à fournir dans **l'espace Paris Asso de l'association** sont les suivants (voir aussi [Les demandes de subventions - Ville de Paris](#)) :

Pour les associations :

1. Le **dossier de candidature** dûment complété (la version Word du dossier de candidature est à demander par mail à DAE-parisemploi@paris.fr)
2. Le **numéro de SIRET de l'association**, en cas d'activité économique et commerciale
3. Si votre association a un numéro RNA (Répertoire National des Associations), le Ministère de l'Intérieur transmettra à la Ville de Paris les informations sur votre association. Si vous ne voyez pas apparaître ces informations lors de votre inscription sur Paris Asso, il faudra alors fournir dans Paris Asso : la **liste à jour des membres du Conseil d'Administration, les statuts de l'association et le dernier récépissé fourni par la préfecture**
4. Le **rapport annuel d'activité 2023** validé en assemblée générale 2024
5. Le **procès-verbal de l'assemblée générale 2024**, complet et signé, approuvant les comptes de l'association pour l'année 2023 et toute modification statutaire de l'association (bureau, statut, adresse...)
6. Le **relevé d'identité bancaire** ou postal original mentionnant l'adresse du siège social et le nom complet de l'association. L'adresse du siège social et le nom de l'association figurant sur le RIB et les Lors d'une première connexion, ou si vous avez des dossiers incomplets, des demandes en attente, vous avez un rappel des formalités à traiter.
7. **Le bilan, le compte de résultat et les annexes** des deux derniers exercices écoulés certifiés par le président de l'association ou par un commissaire aux comptes si l'association a bénéficié de subventions publiques supérieures à 153.000€. Dans ce cas, joindre également le **rapport spécial du commissaire aux comptes** sur les conventions réglementées et les annexes. Les comptes 2023 seront exigibles au 1er juillet 2024
8. Le **détail des subventions publiques** perçues lors des deux dernières années (montant de la subvention et nom du financeur public). Ce document, sous forme de tableau, est à établir par la structure ou par son cabinet comptable
9. Le **budget prévisionnel global de l'association pour l'année 2025**
10. Le **budget prévisionnel du projet et son financement pour l'année 2025**
11. Souscrire au **Contrat d'Engagement Républicain** sur la plateforme Paris Asso en cochant la case « Souscrire au Contrat d'Engagement Républicain », qui se trouve dans la partie « Informations générales ». Cette action est obligatoire pour valider le dépôt de votre demande
12. La liste et les CV des personnes qui participeront au projet
13. Les coordonnées du responsable du projet (adresse, téléphone, mail)
14. La description des projets pour l'année en cours.

Pour les autres personnes morales :

Les pièces à fournir sont identiques à celles demandées aux associations (cf. supra). Remplacer les éléments concernant spécifiquement la déclaration des associations par les documents relatifs aux entreprises (SCOP, SARL, SA...) :

- Statuts de la société et plaquette de présentation, site Internet ;
- Kbis de moins de trois mois pour les entreprises déjà créées ;
- Liste des dirigeants actuels de la structure ;
- Agrément ESUS le cas échéant ;
- S'il est exigible, le rapport du commissaire aux comptes (général et spécial) ;
- Le détail des subventions publiques perçues lors des deux dernières années (montant de la subvention et nom du financeur public). Ce document sous forme de tableau est à établir par la structure ou par son cabinet comptable.

Annexe : Guide de dépôt d'une demande de subvention

Tout demandeur doit, préalablement au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets, **disposer d'un compte Paris Asso** ([Associations : SIMPA devient Paris Asso ! - Ville de Paris](#)).

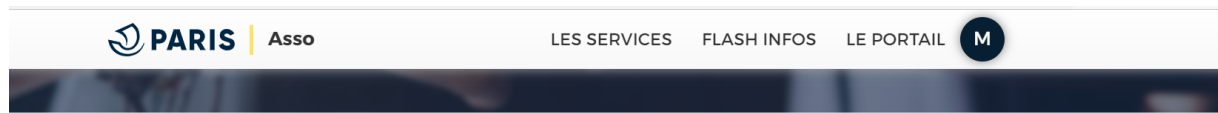
Si ce n'est pas déjà le cas, il est recommandé de créer votre compte dès maintenant. Plus d'informations sur [Les demandes de subventions - Ville de Paris](#)

Déposer une demande de subvention

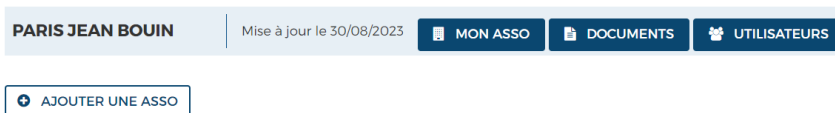
Ce process s'adresse aux structures ayant déjà un compte Paris Asso fonctionnel.

Commencer sa demande

Sur Paris Asso, cliquez sur « Paris Subventions - Déposer ou suivre mes demandes »



Mon association / organisme



Et j'utilise les services Paris Asso



Le service Sub

Lors d'une première connexion, ou si vous avez des dossiers incomplets, des demandes en attente, vous avez un rappel des formalités à traiter.

Sinon, aller en bas de page pour visualiser l'ensemble des Appels à projets en cours, choisir « Appel à projets Paris Emplois à Domicile », cliquer « je réponds »

Avant de commencer, vérifiez les informations suivantes

Si vous voulez modifier ces informations, rendez-vous sur la page d'accueil de [Paris Asso](#)

Identité de l'association

Nom :
Sigle :
Site Web :
Numéro :
Nom :
Adresse :
Code :
Ville :
Rectorat :

Adresse de correspondance MODIFIÉE

Adresse :
Code Postal :
Ville : PARIS :
Téléphone :
Courriel :

Responsable légal

Nom :
Prénom :
Fonction :
Téléphone :
Courriel :

Vos coordonnées individuelles

Nom :
Prénom :
Fonction :
Téléphone :
Courriel :

Autres caractéristiques

Nombre de bénéficiaires :
Nombre de salariés :
Nombre d'adhérents :

Documents

En respect du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles et par souci de confidentialité, vous ne pouvez pas accéder à la liste des dirigeants provenant du Répertoire National des Associations mais nous vous informons de la date de déclaration de la liste la plus récente mise à disposition des services de la Ville de Paris.

- Liste des dirigeants :
- Statuts : Enregistrés :

Si la personne qui effectue la demande de subvention n'a pas été déclarée comme dirigeant de l'association auprès du greffe des associations, un pouvoir devra être joint à la demande.

Modèle de pouvoir à fournir

Abandonner Déposer

Un rappel de vos informations administratives est proposé, veuillez vérifier que les informations sont bien à jour, sinon, vous pouvez les modifier en revenant à la page d'accueil Paris Asso.

PARIS | Subventions | Déposer une demande | Suivre mes demandes | Messages (5) | Mathias

1 Type de subvention demandée

1

Votre demande vise-t-elle à financer : *

Le fonctionnement annuel de votre structure

Un projet ou une action en particulier

Un ou plusieurs investissements

En fonction du type de demande, des informations et documents spécifiques vous seront demandés. Les subventions d'investissement financent les biens durables (par exemple : achat de gros matériel) et les travaux qui constituent le patrimoine de l'association. Pour ce dernier type de demande des devis doivent être fournis.

Intitulé *

produces

L'intitulé de votre demande doit permettre d'identifier facilement son objet

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter Passer à l'étape suivante

Cookies

Formulaire de demande à remplir :

La première partie du formulaire concerne votre structure. Elle sera à remplir une seule fois en cas de dépôt de plusieurs projets.

PARIS | Subventions | Déposer une demande | Suivre mes demandes | Messages (5)

2 Information sur votre structure

Attention, les informations enregistrées dans cette partie seront prises en compte pour toutes vos demandes en cours.

Relations avec d'autres structures

Si votre structure est affiliée à un réseau, une union ou fédération, indiquez son nom complet (ne pas utiliser de sigle)

Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre d'employés**	Nombre de volontaires**
<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique**	Nombre de salariés ou équivalents temps plein travaillés (ETP)
<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>

Recueil d'avis ?

*Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter | Passer à l'étape suivante

demandes | Messages (5)

3 Informations Financières

Attention, les informations enregistrées dans cette partie seront prises en compte pour toutes vos demandes en cours.

La date de clôture des comptes est-elle le 31 décembre ?*

Oui Non

L'association a-t-elle perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières, ou en numéraire et en nature) sur les trois derniers exercices comptables (dont l'exercice comptable en cours) supérieur à 500 000 € ?**

Oui Non

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?*

Oui Non

Budget prévisionnel de la Structure

Budget prévisionnel de la Structure 2026**

2026	
CHARGES COURANTES	2 000
PRODUITS COURANTS	1 300
DONAT SUBVENTION VILLE DE PARIS	500

* Voir l'aide pour plus d'informations sur la façon de remplir ce tableau.

Budget prévisionnel de la structure**

Télécharger le plus récent modèle (format numérique) (file:///usr/local/bin/...)

GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI OU SÉLECTIONNER

Je ne peux pas fournir le document.

Modèle de budget prévisionnel

Si vous ne disposez pas d'un budget prévisionnel rempli sur le modèle du compte de résultat et de la nomenclature du plan comptable des associations, merci d'utiliser ce modèle.

Présentez le budget de l'association dans ses grandes masses (produits et charges).

Le budget prévisionnel complet **de la structure** doit être déposé ici.

Vous devez ensuite fournir les comptes des années précédentes ainsi que les rapports d'activité de ces mêmes années.

La deuxième partie du formulaire concerne votre projet

Les champs du formulaire de demande doivent reprendre de manière synthétique et claire les informations essentielles de votre projet. Les documents qui seront ajoutés dans cette partie concerneront le projet qui fait l'objet de la demande.

Objet de la demande

Descriptif de la demande

Les éléments renseignés dans les champs ci-dessous composeront une fiche de présentation synthétique du projet qui sera présentée aux élus. Vous pouvez si vous le souhaitez joindre un document de présentation complémentaire.

Objectifs * 800 caractères maximum

Présenter les objectifs fixés pour votre action en les rattachant au contexte dans lequel elle s'inscrit et aux besoins auxquels elle répond.

Description * 2000 caractères maximum

Décrivez les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis.

Bénéficiaires * 800 caractères maximum

Indiquez le nombre de personnes bénéficiaires par type de publics (caractéristiques sociales, âge, genre, résidence etc.).

Date de début * **Date de fin ***

Indiquez les dates de réalisation de l'action.

Indicateurs d'évaluation du projet * 1000 caractères maximum

Les indicateurs et méthodes d'évaluation prévus doivent permettre d'établir le bilan de votre action et d'apprécier si les objectifs fixés ont été atteints ou non.

Enregistrer

Aide

Indicateurs d'évaluation du projet * 1000 caractères maximum

Les indicateurs et méthodes d'évaluation prévus doivent permettre d'établir le bilan de votre action et d'apprécier si les objectifs fixés ont été atteints ou non.

↑

GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI
OU SÉLECTIONNER

Document de présentation complémentaire
5 fichiers au plus. Formats autorisés (.pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx), d'un poids maximal de 10 Mo

6 Pièces complémentaires



En fonction de la thématique concernée par votre demande ou de l'appel à projets auquel vous répondez, vous devez fournir des pièces complémentaires spécifiques. [Voir la liste des appels à projets.](#)

Sélectionner les documents que vous devez ajouter

- Dossier COSA (CERFA)
- Agrément ESUS
- Dossier de candidature à appel à projets
- Devis investissement
- Licence d'entrepreneur du spectacle
- Fiche technique sports de proximité
- BP établissement petite enfance
- Dotations amortissements petite enfance
- Bilan intermédiaire action n-1
- Formulaire Jeunesse
- Agréments Vacances Adaptées
- Attestations de co-construction TAP
- Convention de partenariat
- Fiche descriptive du(des) partenaire(s)

Localisation de l'action

Votre action concerne *

- Tout Paris
- Un ou des arrondissement(s) en particulier

Moyens matériels et humains :

Décrivez les moyens qui seront mobilisés pour réaliser les actions décrites *

800 caractères maximum

Décrivez les moyens qui seront mobilisés pour réaliser les actions décrites, en mettant en avant les atouts de votre structure (ancrage et reconnaissance dans le territoire, expériences précédentes des bénévoles et/ou salariés-e-s etc). Cette présentation doit être cohérente avec le budget du projet. Longueur recommandée : 150 mots environ.

	NOMBRE DE PERSONNES *	NOMBRE EN ETP **
BÉNÉVOLES PARTICIPANTS ACTIVEMENT À L'ACTION/PROJET		
SALAIRE		
DONT EN CDI		
DONT EN CDD		
DONT EMPLOYÉS		
VOLONTAIRES DÉMARCHÉS (ONGS, ...)		

Remplir chaque case du tableau. Si vous n'êtes pas concerné, mettez un zéro (0). ETP : voir l'aide en ligne pour la règle de calcul des Equivalents Temps Plein. Triangles.

Budget prévisionnel du projet

MONTANT (EN EURO) *

TOTAL DES REVENUS DU PROJET	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE AFFECTÉES AU PROJET	
SUBVENTION DEMANDÉE À LA VILLE DE PARIS	

Qu'est-ce qu'une contribution volontaire en nature ?

La subvention sollicitée de C, objet de la présente demande représente 0% du total du budget du projet

Budget prévisionnel à remplir et à déposer ci-dessous

GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI
OU SÉLECTIONNER

Je ne peux pas fournir le document

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Présentez le budget de l'action dans les grandes masses (Produits / Charges).

En cas de demande de subvention en fonctionnement + en investissement : indiquez seulement le montant de la demande en fonctionnement à cet endroit

Contact, RIB et attestation

Contacts pour le suivi de la demande

Reconnaissez-vous les coordonnées ci-dessous ?

NOM :

Prénoms :

Fonction :

Adresse :

Telephone :

Source :

Vous pouvez modifier les coordonnées sur [ce lien](#)

Relevé d'identité bancaire

Le relevé d'identité bancaire ou postale doit être adressé au service bancaire, soit directement au siège social de votre établissement bancaire, soit à l'adresse DUE DE FRANCE

IBAN :

Titulaire :

Le relevé est valide pour mes coordonnées.

Attestation et envoi

Je suis un.e représentant.e légal.e de l'association sans but lucratif

OUI NON

Vous êtes titulaire d'un compte bancaire à l'adresse de l'association, avec votre nom et adresse à la destination :

L'association (nom et adresse d'inscription officielle, pour les envois officiels)

Je certifie :

- que l'association est à jour de ses obligations fiscales, sociales, statutaires et financières et peut verser la subvention;
- que les données relatives aux informations ci-dessus sont exactes, notamment si elles ont été demandées de subvention à d'autres organismes publics;
- que l'association, si elle est associée, n'a ni compte bancaire ni association de fait.

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Veillez vous assurer de la validité des informations transmises. Le RIB doit correspondre à l'adresse du siège social et au numéro de SIRET actuel.

